

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



08057431

-7-04-2008

BRUXELLES

Greffe

Denomination

(en entier)

Cercle Sportif La Forestoise Athlétisme

Forme juridique

ASBL

Siege

Stade Bertelson - 46 Avenue du Globe - 1190 FOREST

N d'entreprise

442 221 713

Objet de l'acte

Assemblée générale du 29 février 2008.

Modifications aux statuts.

Démissions, réélections, nominations d'administrateurs

Lors de l'assemblée générale du 29 février 2008, les modifications suivantes ont été apportées aux statuts

1 Modification de l'article 14

ANCIEN TEXTE

Article 14 L'assemblée générale statutaire a lieu chaque année dans le courant du trimestre qui suit la clôture de l'exercice écoulé

Une assemblée générale extraordinaire peut être demandée par le Conseil d'administration ou par vingt pour cent des membres effectifs

NOUVEAU TEXTE

Article 14. L'assemblée générale statutaire a lieu chaque année dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice écoulé

Une assemblée générale extraordinaire peut être demandée par le Conseil d'administration ou par vingt pour cent des membres effectifs.

2. Modification de l'article 20.

ANCIEN TEXTE

Article 20 Les candidats administrateurs doivent être membres effectifs de l'association Les modalités formelles de candidature sont réglées par le R O I Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration se compose de cinq membres au moins et de quinze au plus, tous élus pour une durée de 2 ans.

Les élections d'administrateurs ont lieu toutes les années paires lors de l'assemblée générale statutaire. Le mode de scrutin et le mode de décompte des voix est fixé par le R O I

NOUVEAU TEXTE

Article 20 Les candidats administrateurs doivent être membres effectifs de l'association Les modalités formelles de candidature sont réglées par le R O I Les administrateurs sortants sont rééligibles

Le conseil d'administration se compose de cinq membres au moins et de quinze au plus, tous élus pour une durée de 4 ans

Les élections d'administrateurs ont lieu les années olympiques lors de l'assemblée générale statutaire Le mode de scrutin et le mode de décompte des voix est fixé par le R O I

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/04/2008 - Annexes du Moniteur belge

Mettre en sur la dernière page du Vo et B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature

Réserve
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

3 Modification de l'article 22.

ANCIEN TEXTE

Article 22 Le Conseil d'administration élit en son sein au moins un président, un secrétaire général et un trésorier, et, s'il juge la chose utile, des responsables pour d'autres fonctions ou des activités spécialisées

NOUVEAU TEXTE

Article 22 Le Conseil d'administration élit en son sein au moins un président, un secrétaire général et un trésorier, et, s'il juge la chose utile, des responsables pour d'autres fonctions ou des activités spécialisées

En cas de représentation du club dans l'une ou l'autre instance de la LBFA ou autre, le Conseil d'administration désigne le représentant. Si ce représentant n'est pas administrateur, il sera d'office invité aux séances du Conseil, sans droit de vote.

4. Modifications au Conseil d'administration

Article 31. Sont administrateurs

Monsieur Alain BAUDINET, né le 20.7.1958 et demeurant 196 Rue de la Victoire à 1060 Saint-Gilles

Monsieur Vincent BULTEAU né le 29.9 1960 et demeurant 163/16 Av du Domaine à 1190 Forest

Monsieur Thierry CAMELBEECK, né le 10.2.1956 et demeurant 1/22 Avenue Neptune à 1190 Forest

Monsieur Frédéric DESSART né le 24 1 1966 et demeurant 17 Rue du Tulipier à 1190 Forest

Monsieur Marcel FRECOURT, né le 31 3.1946 et demeurant 112 Avenue Kersbeek à 1190 Forest

Monsieur Michel HAMENDE, né le 8 11 1965 et demeurant 49 rue du Roseau à 1180 Uccle

Monsieur Jacques SEVERS, né le 2 6 1945 et demeurant 12 Rue Landuyt à 1440 Braine-le-Château

Monsieur Guy WINGERS, né le 19.1.1940 et demeurant 100 Avenue Wielemans-Ceuppens à 1190 Forest

Monsieur Serge WINGERS, né le 14 3 1979 et demeurant 100 Av Wielemans-Ceuppens à 1190 Forest

Démission d'administrateurs

- Micheline GROMBEER 12 rue Landuyt à 1440 Braine-le-Château

- Marc MISPREUVE 92 rue du Doyenné à 1180 Uccle

- Marc PENNA 155 rue du Rootaert à 1180 Uccle

- Philippe STEINIER 18 Drève des Vendanges à 1190 Forest

Nomination d'administrateurs

- Frédéric DESSART né le 24 1.1966 à Binche et demeurant 17 rue du Tulipier à 1190 Forest

- Michel HAMENDE né le 8 11 1965 à Bruxelles et demeurant 49 rue du Roseau à 1180 Uccle

- Guy WINGERS né le 19 1 1940 à Bruxelles et demeurant 100 Av Wielemans-Ceuppens à 1190 Forest

- Serge WINGERS né le 14 3.1979 à Bruxelles et demeurant 100 Av Wielemans-Ceuppens à 1190 Forest

Réélection d'administrateurs

- Alain BAUDINET 196 Rue de la Victoire à 1060 Saint-Gilles

- Vincent BULTEAU 33 rue de la Magnanerie à 1180 Uccle

- Thierry CAMELBEECK 1/22 Av Neptune à 1190 Forest

- Marcel FRECOURT 112 Av Kersbeek à 1190 Forest

- Jacques SEVERS 12 Rue Landuyt à 1440 Braine-le-Château

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/04/2008 - Annexes du Moniteur belge